



Commune de 67600 - MUSSIG

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du 11 Septembre 2019

La convocation a été adressée le 3 Septembre 2019 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Juillet 2019 et désignation du secrétaire de séance
2. PERSONNEL COMMUNAL : Remplacement d'un agent technique prenant ses droits à la retraite
3. DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN
4. DOMAINE ET PATRIMOINE : Déclassement voirie communale pour changement de tracé au Schnellenbuhl → lancement procédure enquête publique
5. SUBVENTIONS : Demande de subventions auprès des services de la Région et du Département
6. Divers et informations

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HILBERT, Maire

Etaient présents : MMES et MM, Didier BEGOUT, Florence FAHRNER, Valérie FEUERER, Gabrielle GRAMPP, Jean-François HERR, Armand KELLER, Marie-Antoinette LEGRAND, Brigitte LOSSER, Jérôme ROESCH, André SCHMITT, Jean-Luc SCHNEIDER.

Etaient absents : Agnès SEEWALD donne procuration à Didier BEGOUT

Début de la séance : 20h06

FAHRNER Florence est élue secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2019 suscite quelques commentaires de la part des conseillers.

Un conseiller ne comprend pas le fibrage réalisé sur Sélestat par Orange et le fibrage du restant de la Communauté des Communes de Sélestat débattu lors de la séance du 3 juillet.

Un autre conseiller demande de bien vouloir remercier au nom de la Commune M. SCHILLINGER pour le don du blason réalisé et remis lors de la journée citoyenne début juin. Cela figurera dans le prochain Mussigeois. L'étude de l'arrêt de bus rue de Sélestat est reportée à 2020 car il n'était plus possible d'entreprendre les travaux cette année. Le propriétaire concerné sur le chemin entre la rue des Lilas et la rue de Heidolsheim a taillé les haies débordant de sa propriété. Ce sera également rapidement le cas rue des Fougères. Le chemin au niveau du cimetière est aussi soulevé et un rappel dans le Mussigeois est nécessaire car de nombreux immeubles sont concernés.

La Conseil Municipal après délibération, passe au vote :

1 ABSTENTION

ADOPTÉ À LA MAJORITE

2. PERSONNEL COMMUNAL : Remplacement d'un agent technique prenant ses droits à la retraite

L'agent Marie-Thérèse MARTIN va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Janvier 2020. Pour organiser son remplacement, un appel à candidatures a été ouvert du 22/07/2019 au 01/09/2019. Une pré-sélection a été faite le 02/09 : trois personnes ont été retenues pour être vues en entretiens individuels le 04/09.

Diverses possibilités s'offrent aux élus :

- Recruter un nouvel agent pour le poste d'agent technique de 22,00 h afin qu'elle puisse encore exercée un second emploi annexe les matins, en l'occurrence une personne de Mussig retenue par le jury de sélection les 2 et 4 septembre 2019,
- Recruter un nouvel agent pour 17h30 à l'essai et augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de l'agent déjà en place à 17h30 également sans période d'essai possible. Cette possibilité offerte a été refusée par l'intéressée,
- Recruter un nouvel agent pour les postes d'agent technique ainsi que d'ATSEM combinés avec une candidate intéressée,
- Augmenter le nombre d'heures hebdomadaire d'un agent déjà en place dans la collectivité de 12h00 à 35h00 sans possibilité de période d'essai car elle est déjà contractuelle,
- Etablir un contrat avec une société de nettoyage qui s'élèverait à 2000 € TTC/mois pour 12h/semaine de présence lors de la période scolaire. Ce prix comprend le personnel, matériel et les produits de nettoyage.

Les avantages et les inconvénients des 5 possibilités sont évoqués pour trouver la solution la plus adéquate au remplacement de ce poste. En effet, le remplacement de l'ATSEM comme le prochain départ à la retraite de Jeanine sont évoqués.

Une période d'essai est souhaitable pour tout nouvel agent aussi bien que pour une société de nettoyage.

En outre, l'ATSEM va également faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2020, ce qui amène la municipalité à lancer l'appel d'offres à candidatures le mois prochain du 1 octobre au 1 novembre 2019 via le Mussigeois et le centre de gestion.

Après réflexion, il est proposé dans un premier temps de retenir les 3 possibilités suivantes :

- Recruter un nouvel agent pour le poste d'agent technique à 22,00h permettant à l'intéressée d'exercer encore un second travail,
- Recruter un nouvel agent pour les postes d'agent technique ainsi que d'ATSEM combiné
- Etablir un contrat avec une société de nettoyage

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres à candidatures pour le poste d'ATSEM et entreprendre les démarches nécessaires pour effectuer une pré-sélection,
- **REPOUSSE** le délai de décision entre la société de nettoyage OU un nouvel agent effectuant de 21,50h hebdomadaires en remplacement de l'agent actuel OU de retenir un nouvel agent cumulant les deux postes d'agent technique et d'ATSEM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

La Commune de MUSSIG a été destinataire de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner concernant des propriétés qui ont fait l'objet de ventes :

Les trois dossiers situés au sein du périmètre soumis au droit de préemption urbain (200m autour de l'Eglise):

- Demande transmise par Maître Benjamin MOREAU le 26/08/2019, concernant la parcelle située au 2 rue du Stock cadastrée parcelle 23 section 5 d'une surface de 12,65 ares,
- Demande transmise par Maître Brigitte SPEYSER le 29/08/2019, concernant la parcelle située au 15 rue de Sélestat cadastrée parcelle 58 section 1 d'une surface de 7,63 ares,
- Demande transmise par Maître Chantal REISACHER-DECKERT le 29/08/2019, concernant la parcelle située au 25 rue du Kirchkfeld cadastrée parcelle 128 section 4 d'une surface de 2,21 ares.

Ces parcelles se situant dans le périmètre concerné par le droit de préemption urbain, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur ces ventes.

Les dossiers situés hors du périmètre soumis au droit de préemption urbain :

- Demande transmise par Maître Bettina FRERING le 23/07/2019, concernant la parcelle située au 4 rue de la Lisse cadastrée parcelle 145 section 3 d'une surface de 2,97 ares
- Demande transmise par Maître Benjamin MOREAU le 30/07/2019, concernant la parcelle située au 18 rue de la Forêt cadastrée parcelle 324 section 37 d'une surface de 6,51 ares

Ne se trouvant pas dans le périmètre concerné par le droit de préemption urbain, ces demandes ont automatiquement été retournées négativement aux différents Notaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, ne soumet aucune retenue quant à la vente desdites trois propriétés concernées par le périmètre de d'autorisation et n'exerce donc pas son droit de préemption urbain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. DOMAINE ET PATRIMOINE : Déclassement voirie communale pour changement de tracé au Schnellenbühl → lancement procédure enquête publique

Monsieur le Maire présente le projet de modification du carrefour du Schnellenbühl déjà exposé lors de la séance du Conseil Municipal du 04/12/2018.

En effet, suite au dernier accident mortel survenu le 07/07/17, le Conseil Départemental a proposé cette modification de tracé validé par le gérant de l'Hôtel/Restaurant de l'Illwald et la Commune de MUSSIG afin de sécuriser ce croisement, témoin tous les mois de nombreux accrochages.

Ce changement de tracé consiste à échanger le chemin rural situé entre l'Hôtel/Restaurant de l'Illwald et le vaste parking avec le nouveau chemin aménagé propriété de l'hôtel-restaurant.

Ce chemin rural appartient au domaine privé de la Commune de MUSSIG. Il peut être aliéné lorsque sa désaffectation à l'usage public est constatée et que la réalisation d'une enquête publique permettant de le valider est finalisée. Puis dans un second temps il s'agira de délibérer pour

autoriser la cession et la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique permettant à la commune d'acquérir le terrain privé et de créer un nouveau chemin.

Après renseignement auprès de la Préfecture, l'article L141-3 permettant une dispense d'enquête publique préalable lorsque l'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne s'applique pas dans notre cas car le hameau de l'Oberschnellenbühl est également concerné.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, la délibération concernant le déclassement de la section parcelle devra être précédée d'une enquête publique préalable, le projet ayant pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou circulation assurées par la voie.

Cette enquête sera ouverte par le Maire et organisée conformément aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de cette procédure, le Conseil Municipal devra délibérer pour approuver le déclassement et fixer les modalités de cession.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **ENGAGE** les procédures de désaffectation et de déclassement partiel de l'extrémité du chemin rural de l'Oberschnellenbühl en section 21 de 2,94 ares,
- **APPROUVE** le principe de cession de cette emprise à l'hôtel restaurant de l'Illwald contre la nouvelle voirie section 21 de 3,14 ares aménagée et réceptionnée selon les exigences du Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'organisation de cette enquête publique aux conditions énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette enquête de déclassement.

1 ABSTENTION

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

5. SUBVENTIONS : Demande de subventions auprès des services du Département et de la Région

5.1 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

Le Conseil Municipal a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021 lors de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2018.

Dans le cadre de ce Contrat Départemental de développement territorial et humain sur la période 2018 - 2021 les projets suivants ont été discuté avec M. Dominique GASSER, responsable de l'Unité Technique de Sélestat.

Le Maire fait lecture de l'échange de mails avec M. PETROVIC au sujet de la poussière le long de la contournante agricole le long de sa propriété. Il n'est pas d'accord pour le système d'arrosage

proposé. Il s'agit de trouver une solution avec l'Association Foncière propriétaire de cette voie. Ce qui sera réalisé sur ce tronçon risque également d'être revendiqué par ailleurs.

Les 4 phases prévues des travaux éligibles dans le cadre des Fonds de Solidarité Communale sont :

1. Pour la création d'un nouvel équipement : la création d'un chemin piétonnier le long du cours d'eau du Hanfgraben de la rue de Sélestat à la rue du Moulin. Le terrassement par l'entreprise JEHL se monte à 7 500 € HT, les semences d'engazonnement à 700 € HT, la ferraille pour l'obstruction des entrées à 400 € HT et les plantations à 1 500 € HT de la pépinière SPIEGEL de Marckolsheim. Au niveau des offres de prix des semences une offre de prix du Comptoir Agricole de Hochfelden et une autre d'ARMBRUSTER de Colmar ont été réceptionnées. Une autre offre sera demandée à l'entreprise NUNGESSER d'Erstein. L'engazonnement du chemin piétonnier le long du Hanfgraben sera réalisé par les apprentis paysagistes du Lycée Agricole de ROUFFACH. Les travaux seront entrepris semaine 39 par 8 apprentis durant 2 jours. Les dates d'intervention restent encore à définir,
2. Les travaux de voirie répondant à des opérations de sécurité routière en entrée d'agglomération, rue de Baldenheim pour 16 370 € HT,
3. L'extension ou finalisation de la voirie rue des Pâturages : l'étude du cabinet SCHALLERR ROTH SIMLER a évalué le montant à 170 000 € HT hors ingénierie,
4. Les travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre énergétique avec le passage de l'éclairage au LED au lotissement du Neudorf, de la rue de La Lisse avec annexes et du Hameau du Breitenheim pour 13 916 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le projet cité et voté au budget primitif 2019 pour les projets 1, 2 et 4, le projet 3 étant prévu sur 2020, avec la demande de subvention à hauteur de 37 % du montant de 210 386 € HT dans le cadre du dispositif départemental du Fonds de Solidarité Communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES COMMUNES RURALES DU CONSEIL REGIONAL GRAND EST

Il s'agit dans le cadre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales de la Région Grand Est de solliciter une demande d'aide pour l'aménagement urbanistique, paysager et de plein air.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22/03/2019, la Commune de MUSSIG a délibéré sur les travaux à entreprendre courant d'année 2019. Dans cette liste figure place du Kirchfeld, la création d'un îlot inter générationnel juste à côté le cimetière composé d'une aire de jeux pour petits et de bancs pour le repos convivial des plus anciens.

Cet espace sera marqué par le label ESPACE SANS TABAC de la ligue contre le cancer mis en avant dans cet espace à l'arrière du cimetière. Il s'agit de réduire l'incitation au tabagisme des jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac, d'éliminer l'exposition du tabagisme passif notamment des enfants et de préserver l'environnement des mégots de cigarettes. Il s'agit également de récupérer l'ancien jeu de l'école maternelle qui a été remplacé par un nouvel équipement et

d'installer de deux jeux individuels. Des piliers de grès de l'ancienne clôture du presbytère sont récupérés pour confectionner 3 bancs pour témoigner de l'attachement au patrimoine local, Cet ensemble comprendra également 7 places de parking dont 1 réservé aux handicapés. D'autre part un garage à vélos permettra en particulier aux personnes âgées d'accéder de manière plus sécurisée au cimetière et de désengorger la Départementale du centre du village.

L'aménagement génie civil sera réalisé par la société **JEHL** d'Artolsheim à hauteur de 23 652,00 € TTC. Les jeux avec réceptacles sécurisés réalisés par la société **EPSL** de Lingolsheim s'élèvent à 9 852,00 € TTC. Les plantations sont évaluées à 1 800,00 € TTC par la société **SPIEGEL** de Marckolsheim.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le projet cité et voté au budget primitif 2019 avec la demande de subvention à hauteur de 35 % du montant de 29 420 € HT dans le cadre du dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

1 ABSTENTION

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

6. DIVERS

A) COMMUNAUTE DES COMMUNES

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté des Communes du 24 juin 2019 adressé le 7 août ne soulève pas de questions.

B) URBANISME

Les dernières demandes d'urbanisme réceptionnées auprès du secrétariat de Mairie sont les suivantes:

PC 067 310 19 R0006 - BASTUG Cenzig - 14 rue du Kirchfeld - Construction d'une maison individuelle

DP 067 310 19 R0013 - AZEVEDO Rui - 20 rue de Sélestat - Ajout de fenêtres et d'un bardage sur grange existante

DP 067 310 19 R0014 - ROESCH André - 11 Hameau de Breitenheim - Construction d'un auvent

DP 067 310 19 R0015 - TUROLLA-SIMONNOT Marie-Christine - 56 rue de Sélestat - Remplacement des fenêtres et volets

DP 067 310 19 R0016 - LOSSER Bruno - 41 rue des Pâturages - Construction d'une piscine et d'une terrasse

DP 067 310 19 R0017 - ROESCH Michel - 7 Hameau de Breitenheim - Implantation de panneaux photovoltaïques sur construction existante

CU 067 310 19 R0007 - Me FRERING Bettina - 4 rue de la Lisse - CU d'information

CU 067 310 19 R0008 - Me MOREAU Benjamin - 18 rue de la Forêt - CU d'information

CU 067 310 19 R0009 - Me MOREAU Benjamin - 2 rue du Stock - CU d'information

CU 067 310 19 R0010 - Me REISACHER-DECKERT Chantal - 25 rue du Kirchfeld - CU d'information

C) RAPPORT ANNUEL GRDF

Monsieur le Maire expose le point sur l'activité GRDF 2018 sur le secteur de la Commune de MUSSIG. Les compteurs communicants GAZPAR seront installés à partir de 2021 pour se terminer en 2023.

D) RAPPORT ANNUEL 2018 SMICTOM

En complément du rapport présenté lors du dernier Conseil Municipal, une synthèse du rapport est remis à chaque conseiller. Ce document est téléchargeable sur le site internet du SMICTOM à la rubrique kiosque : <http://www.smictom-alsacecentrale.fr/docutheques/rapport-annuel>.

E) ENQUETE PUBLIQUE PPRI (Plan Prévention Risques Inondations) DE L'ILL

Les conclusions du rapport due la commission d'enquête publique concernant MUSSIG sont évoquées. Le rapport complet est disponible en Mairie.

F) OBTENTION 3^{ème} PRIX CREATIVITE FEURISSEMENT COMMUNES 3 FLEURS

Il s'agit de féliciter notre responsable fleurissement et l'équipe des 3 employés communaux pour ce succès derrière BISCHWILLER et STRASBOURG avec des budgets beaucoup plus importants.

G) DEPOT SAUVAGE DIGUE DE L'ILL

15 pneus pour récupérer certainement les jantes métalliques et 3 plateaux en contreplaqués souillés d'huiles de vidange font penser qu'il s'agissait de ferrailleurs.

H) BORNES BIODECHETS

Ces bornes opérationnelles depuis début août 2019 reçoivent une bonne fréquentation avecv en moyenne 60 kg de déchets de cuisine soit la moitié de la contenance des bacs prélevés deux fois par semaine.

Comme il n'y aura qu'un passage en hiver, cela nous permettra éventuellement d'acquérir une dotation supplémentaire de bornes d'apport volontaire.

Fin de séance : 23h00

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le 23 Octobre 2019

Certifié exécutoire par le Maire
MUSSIG, le 13 Septembre 2019

Le Maire,
Jean-Claude HILBERT